

L'Antarctique est désigné réserve naturelle consacré à la paix et à la science. Il est en indivision internationale même si des pays ont pris possession de territoires avant le traité ; il n'y a pas de frontières. C'est le cas de la France enclavée dans le territoire australien, de la Grande Bretagne, du Chili et de l'Argentine qui sont sur le même territoire (Terre de Graham). Les bases scientifiques peuvent être installées sur n'importe quel territoire.



III- 2° ETAPE, PROTOCOLE DE MADRID

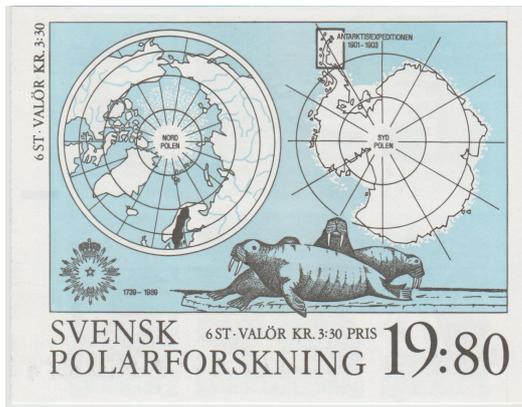
27 pays consultants s'accordent pour un moratoire de 50 ans. Ces pays sont :

7 états possessionnés : Argentine, Australie, Chili, France, Grande Bretagne, Norvège, Nouvelle Zélande

- 5 anciens états du traité de Washington : Afrique du Sud, Belgique, Etats Unis, Japon, Russie

- 15 états consultants : Allemagne, Brésil, Bulgarie, Chine, Corée du Sud, Equateur, Espagne, Finlande, Inde, Italie, Pays Bas, Pérou, Pologne, Suède, Uruguay.

-D'autre part, 17 pays sans posséder de base ni expédition participent à ce protocole ; ce sont respectivement : Autriche, Canada, Colombie, Corée RDP, Cuba, Danemark, Grèce, Guatemala, Hongrie, Papouasie Nouvelle Guinée, Roumanie, Slovaquie, Suisse, Tchèque, Turquie, Ukraine, Venezuela .



L'intérêt accru des états envers le traité de l'Antarctique et l'augmentation des pays membres et participants démontrent bien le potentiel du continent antarctique. Même sans habitant le « continent blanc » permet énormément de recherches scientifiques variés ; les timbres sont là pour nous le rappeler

